



PREFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE, ALPES, CÔTE D'AZUR
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHÔNE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ, DE LA LÉGALITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté du Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône, du 03 juin 2019, il sera procédé à une enquête publique, en mairie de Simiane-Collongue, portant sur l'intérêt général de la réalisation, sur le secteur des Frênes, d'une opération mixte de 70 logements -dont 50% de logements locatifs sociaux - et sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Simiane-Collongue, conséquence du projet.

L'enquête publique, destinée à assurer l'information et la participation du public se déroulera **du 05 juillet 2019 au 05 août 2019 inclus** en mairie de Simiane-Collongue (Hôtel de Ville – Place le Sévigné -Service Urbanisme et Grands Travaux -13109 - Simiane-Collongue), siège de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne pourra:

- prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur un registre d'enquête, au siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (du lundi au vendredi (sauf le jeudi) de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00);
- consulter le dossier sur un poste informatique mis à la disposition du public à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement, Bureau de l'Utilité Publique de la Concertation et de l'Environnement, place Félix Baret, 13006 MARSEILLE (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 - Bureau n°421 – Contact préalable au 04 84 35 42 38 ou 42 47);
- consulter le dossier sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône à l'adresse: <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Simiane-Collongue>.
- adresser ses observations et propositions écrites sur le projet au commissaire enquêteur par voie postale à la mairie de Simiane-Collongue ou par courrier électronique à l'adresse suivante: pref-ep-dpsimiane-collongue@bouches-du-rhone.gouv.fr (capacité maxi 5MO).

La déclaration de projet est soumise à évaluation environnementale. L'absence d'observation de l'Autorité environnementale a été émise dans le délai imparti de trois mois. Le dossier d'enquête comporte le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint.

Monsieur Marc CHALLEAT, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public et recevra ses observations orales et écrites, au siège de l'enquête, aux jours et heures suivants:

- Vendredi 05 juillet 2019	: de 9h00 à 12h00
- Mercredi 10 juillet 2019	: de 14h00 à 17h00
- Vendredi 19 juillet 2019	: de 9h00 à 12h00
- Lundi 29 juillet 2019	: de 14h00 à 17h00
- Lundi 05 août 2019	: de 14h00 à 17h00

Les observations et propositions du public transmises par voie postale et électroniques et celles, écrites, émises auprès du commissaire enquêteur lors des permanences seront mises en ligne, dans les meilleurs délais, sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône pour être consultables par le public¹. Elles seront communicables aux frais de la personne qui en fait la demande, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, pendant toute la durée de l'enquête.

Après la clôture de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à la mairie de Simiane-Collongue et à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, et rendue publique par voie dématérialisée pendant un an sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Au terme de l'enquête publique, l'autorité compétente pour se prononcer, par une déclaration de projet, sur l'intérêt général de l'opération projetée est le maire de Simiane-Collongue. La Métropole Aix-Marseille-Provence intervient en fin de procédure afin d'approuver la mise en compatibilité du PLU de la commune.

Le maître d'ouvrage pour la déclaration de projet est la commune de Simiane-Collongue. Des informations sur l'opération peuvent être demandées auprès de Mme Magali GIRAUD Tel: 04 42 94 91 80.

Fait à Marseille, le 04 JUIN 2019

Le Chef de Bureau de l'Utilité Publique, de
la Concertation et de l'Environnement

Patrick PAYAN

¹ Les données personnelles contenues dans les observations et propositions du public, quelles que soient leurs formes, et recueillies au cours de l'enquête environnementale seront dès lors consultables en ligne.